

*Initiatives ministérielles*

Donc, cela démontre l'illogisme même, à sa face même, de cette décision qui va à l'encontre des propres critères, des propres paramètres du ministère.

La signification de cette opération est choquante pour les Trifluviens parce que le cœur de la question tourne autour de l'établissement de centres régionaux, et on décide que c'est à Shawinigan, alors que la capitale régionale, et c'est reconnu par tout le monde, est Trois-Rivières. Toutefois, Trois-Rivières devient un sous-bureau. C'est carrément inacceptable et nous allons continuer, comme on le fait aujourd'hui avec les autres intervenants, à mener le combat pour dénoncer cette situation.

Il faut savoir ce que cela voudra dire dans la pratique des choses. Les gens vont venir s'inscrire à Trois-Rivières et le rôle des sous-bureaux, comme celui de Trois-Rivières, est d'accueillir la demande de prestations, de recueillir les faits et uniquement de recueillir les faits sans porter aucun jugement, sans faire aucune analyse. Ensuite, on transmet cette information au centre régional de gestion qui, lui, va disposer dorénavant du dossier physique de la demande du prestataire. Quand il devra y avoir—et c'est le cas de trois demandes sur quatre—intervention supplémentaire, subséquente, analyse spéciale, quand un dossier représentera une quelconque complexité, et c'est le cas de trois dossiers sur quatre, cela veut dire que toute l'opération, tout le geste, tout le mouvement va venir de Shawinigan, dans une proportion de deux pour un à cause du bassin de population, pour s'adresser à Trois-Rivières.

Cela veut dire, entre autres, que les enquêtes ministérielles qui sont normales dans certains dossiers, que les plaintes faites dans le cadre de l'assurance-chômage au conseil arbitral qui se font actuellement à Trois-Rivières alors que le dossier physique est à Trois-Rivières, dorénavant, contrairement à ce que dit le ministre dans sa lettre, parce qu'on lui a écrit pour faire les représentations qui s'imposent, en aucune façon les services ne seront altérés pour la clientèle de Trois-Rivières. Dorénavant, le dossier physique, les enquêtes ministérielles et les appels au conseil arbitral se feront à Shawinigan et en provenance de Shawinigan, ce qui altère—pour employer le mot du ministre—de façon considérable le fonctionnement actuel en rapport avec le fonctionnement futur.

Donc, on met en doute la bonne foi du ministre qui veut, à notre avis, berner la population quand il tient un tel discours.

Ce projet, il faut être conscient qu'il a été fait, ou cette décision a été prise sans aucune consultation. Elle a été annoncée à la veille du départ ou du changement de rythme dans notre société que sous-entend le début des vacances parce qu'elle a été annoncée le 22 juin, confirmée à la fin de juillet ou au début d'août, en pleine période où les gens ne sont pratiquement pas mobilisables. C'est très sympathique comme démarche, et c'est un peu à l'image de ce ministre.

Je vous rappelle que cela s'est fait sans aucune consultation avec les intervenants concernés, tant sur le plan local que régional et au mépris de la concertation régionale qui existe chez nous, en Mauricie.

• (1140)

Je vous rappelle aussi, et cela m'a été confirmé hier de bonne source, qu'il n'y a eu aucune étude comparative sur les impacts de garder à Trois-Rivières ce centre qui est déjà là, parce que le pôle c'était Trois-Rivières auparavant, de le garder à Trois-Rivières au lieu d'envoyer cette nouvelle responsabilité à Shawinigan. Aucune étude d'impact n'a été faite ni en fonction de la population, ni en fonction des utilisateurs, ni en fonction des coûts, et on y reviendra plus tard.

Entre autres impacts, cela signifie que, dorénavant, toute l'agglomération de Bécancour qui, historiquement et naturellement, fait affaire depuis toujours avec Trois-Rivières, notamment dans les activités du bureau régional de Trois-Rivières pour les fins de la main-d'oeuvre, dorénavant, dans tout l'arbitraire et la méconnaissance des moeurs et des activités de notre région, les fonctionnaires et le ministre ont décidé que Bécancour, dorénavant, ferait affaire avec Drummondville, ce qui va contre le bon sens.

Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne quand on connaît le moins notre région. C'est un des éléments qui a fait en sorte que, avec mon collègue de Richelieu, de même que mon collègue de Champlain, on s'est unis tous les trois pour dénoncer cela, parce que chacun à notre façon nous sommes affectés. C'est un bel exemple de concertation qu'on peut déployer ensemble quand on le veut.

Un aspect aussi choquant, c'est que ce projet s'attaque aux plus vulnérables d'entre nous. Les gens qui viennent de perdre leur emploi, qui deviennent chômeurs, sont souvent dans un état de vulnérabilité qui ne les affectait pas auparavant à ce point.

Donc ils auront à affronter, de façon de plus en plus inconfortable, une machine qui sera de moins en moins à leur service, parce que, par-dessus tout cela, ce sont des changements technologiques désincarnés qui vont dépersonnaliser de plus en plus la relation entre les personnes démunies comme les chômeurs, les personnes âgées qui sont attaquées dans ce projet, les assistés sociaux et aussi les organismes communautaires qui, vous le savez comme moi, bénéficient largement et du bénévolat et de l'aide gouvernementale pour fonctionner. On vient encore une fois de leur compliquer la vie. Il faut dénoncer ce projet-là.

Rapidement, il y a trois alternatives qui s'offrent au gouvernement s'il voulait s'amender. Premièrement, le statu quo, de respecter la réalité, de respecter les populations, de respecter les utilisateurs, de faire en sorte que c'est à Trois-Rivières que cela continuera à se passer, et tout le monde serait d'accord avec ça.

Ou encore, deuxième alternative, faire en sorte qu'il y ait un bureau régional à Trois-Rivières pour desservir le grand Trois-Rivières avec Bécancour, et qu'on reconnaisse Shawinigan et la rive nord avec Saint-Tite comme un centre régional, ce qui équivaldrait, semble-t-il, d'après nos informations, à peu près au fonctionnement de Gaspé ou de Sept-Îles, ce qui se défendrait. Ce serait de toute façon le fardeau du député de Saint-Maurice d'expliquer le bon sens de cela.

Enfin, l'alternative aberrante, c'est celle d'établir à Shawinigan, pour toute la région, le centre de gestion régional, décision que nous dénoncerons sans relâche.